

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note d'orientation

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité
Comptabilité réglementaire
Haute direction
Opérations
Vérification interne

Personne-ressource:

Louis Piergeti

Vice-président à la conformité des finances et de la
conduite des affaires

416 865.3026

lpiergeti@iiroc.ca

09-0056

23 février 2009

Sondage sur les normes IFRS

Le 30 septembre 2008, l'OCRCVM a émis l'Avis 08-113 sur l'Adoption des normes « *International Financial Reporting Standards (IFRS)* ». Dans cet avis, l'OCRCVM indiquait que les courtiers membres devaient déposer un rapport d'étape au plus tard le 1^{er} avril 2009. Au lieu du rapport d'étape, les courtiers membres seront invités à remplir et à renvoyer un questionnaire sondage qui les aidera à évaluer l'incidence des normes IFRS sur leurs activités. Ce sondage sera envoyé au chef des finances de chaque courtier membre.

L'objectif du sondage est d'aider les courtiers membres dans leur auto-évaluation de l'incidence de l'adoption des IFRS. L'OCRCVM s'appuiera sur les résultats du sondage pour cerner les problèmes de mise en application et les prochaines étapes pour apporter les changements nécessaires à la comptabilité réglementaire et aux obligations d'information en vertu des normes IFRS. Les résultats de l'analyse du sondage seront également présentés aux courtiers membres, au conseil d'administration de l'OCRCVM et aux ACVM.